FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

RESOLUTION

EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DU SIEGE

Assemblée Générale 2023 – 24 mars 2024

EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DU SIEGE FEDERAL

Argumentaire :

Les organes directeurs de la Fédération Française de Voile ont validé la mise en œuvre de divers travaux au niveau de siège Fédéral à PARIS 15ème.
Eu égard à la délégation de la FFVoile pour la para-voile, il est apparu politiquement important au Bureau Exécutif et au Conseil d'Administration, de valider le principe de mise en place d'une accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR) en inscrivant dans la façade un élévateur permettant un accès adapté et autonome pour les PMR, depuis la rue, et pour atteindre le niveau RDC surélevé d'environ 1m40 depuis la chaussée.

Le projet impose également de remplacer d'une part le double panneau en verre (panneau visuel sur façade) maintenu par un cadre métallique afin de pouvoir intégrer l'élévateur et d'autre part la porte de garage. L'ensemble de l'opération s'appuyant sur un architecte, un bureau de contrôle et un bureau d'études techniques.

Ce dernier a confirmé la faisabilité technique du projet et l'assemblée générale de la Copropriété a donné son accord tout en demandant à ce que le conseil syndical reste associé aux choix esthétiques de la façade.

Outre ces travaux importants pour l'accessibilité des locaux de la FFVoile, les instances fédérales ont souhaité en profiter pour améliorer la performance énergétique du siège (huisseries, électricité,) et réfléchir au réaménagement/à la modernisation des espaces pour le confort des opérationnels et des bénévoles de la Fédération. L'idée sera de s'appuyer sur une société spécialisée dans le réaménagement des locaux pour nous faire des propositions concrètes.

L'estimation du lot travaux est évalué globalement à 600 000 € TTC et le Conseil d'Administration a validé le principe de les financer par un emprunt bancaire, sachant que les demandes de subvention sont également en cours pour diminuer l'apport fédéral.

Nous avons une proposition commerciale de la BRED avec un remboursement sur 15 ans autour d'un taux fixe (avant négociation) à 4,95 % soit une annuité constante autour de 57 K€. Ces éléments sont indicatifs et seront à finaliser
Cet emprunt bancaire nécessite un vote en Assemblée Générale en application de l'article 15 des statuts de la FFVoile (l'AG décide seule des emprunts qui excèdent le cadre de la gestion courante de la FFVoile).
La BRED aura besoin d'un accord d'hypothèque.

RESOLUTION

L'assemblée générale donne son accord pour la contractualisation d'un emprunt d'un montant de 600.000 euros maximum sur 15 ans au plus pour la réalisation des travaux du siège fédéral et sur la constitution d'une hypothèque de premier rang, et sans concours, d'une hauteur de 720.000 euros au profit de la BRED – Banque Populaire – sur les locaux du 17 rue Henri Bocquillon, propriété et siège de la FFVoile

Elle donne également mandat au Président de la FFVoile pour procéder à la signature de cet emprunt et cette hypothèque de premier rang, sans concours au profit de la Bred Banque Populaire.